

L'ESSENTIEL TAEGRO® + PYREVERT® L'ASSOCIATION POUR LUTTER CONTRE L'OÏDIUM ET LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE EN VITICULTURE BIOLOGIQUE



syngenta®



- **Composition:** *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB24 1,10¹³ UFC/kg (équivalent à 130 g/kg)
- **Formulation:** Poudre mouillable (WP)
- **Cibles:** Oïdium et Botrytis – vigne
- **Dose homologuée:**
Oïdium et Botrytis 0,37 kg/ha.
- **Dose recommandée sur Oïdium:** 0,185 kg/ha
- **Nombre d'applications:** 10/an
(Intervalle minimum de 7 jours)
- **DAR:** 3 jours
- **ZNT aquatique:** 5 m
- **DRE:** Délai de 24 heures
- **DSR:** exempté
- **Emballage:** 0,370 kg

TAEGRO®, le micro organisme à intégrer dans votre programme de protection contre l'oïdium

- Solution d'origine naturelle à base de *Bacillus*.
- **TAEGRO®** est parfaitement sélectif des raisins de cuve et des raisins de table.
- Solution de biocontrôle utilisable en Agriculture biologique.

3 modes d'action complémentaires:

- Compétition à la surface des organes de la plante.
- Libération de métabolites à action biocide. Ce sont ces substances qui vont assurer la persistance de la protection.
- Induction des défenses naturelles de la vigne.



- **Composition:** 18,6 g/L de pyréthrine
- **Formulation:** Concentré émulsionnable (EC)
- **Cible:** Cicadelles de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) – vigne*
- **Dose:** 1,5 L/ha
- **Nombre d'applications:** 3/an
- **DAR:** 28 jours
- **ZNT:** 50 m (réduite à 5 m dans le cadre de la lutte obligatoire)
- **DRE:** 6 h
- **DSR:** exempté
- **Spe8:** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
- **Emballages:** 5 L – 10 L

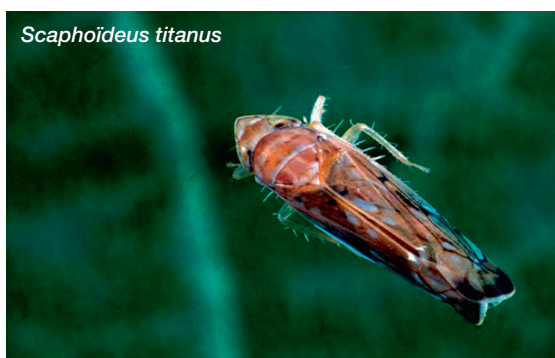
PYREVERT®, la solution pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée en viticulture biologique

- Solution à base de pyréthrine, molécules naturelles obtenues à partir d'extraits de capitules de pyrèthres.
- Solution utilisable en Agriculture Biologique.

Une action de contact:

- Action au niveau des canaux sodiques des membranes nerveuses entraînant le blocage du système nerveux des insectes qui sont paralysés.

***PYREVERT®** est autorisé uniquement dans le cadre de la lutte obligatoire telle que définie par arrêté du 19/12/2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.



Scaphoideus titanus

Les Avantages de l'association TAE GRO® + PYREVERT®

- 1) Bonne compatibilité et bonne sélectivité du mélange.
- 2) Un seul passage pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée et l'oïdium.

Conditions d'utilisation de TAE GRO® + PYREVERT®

Conditions d'application :

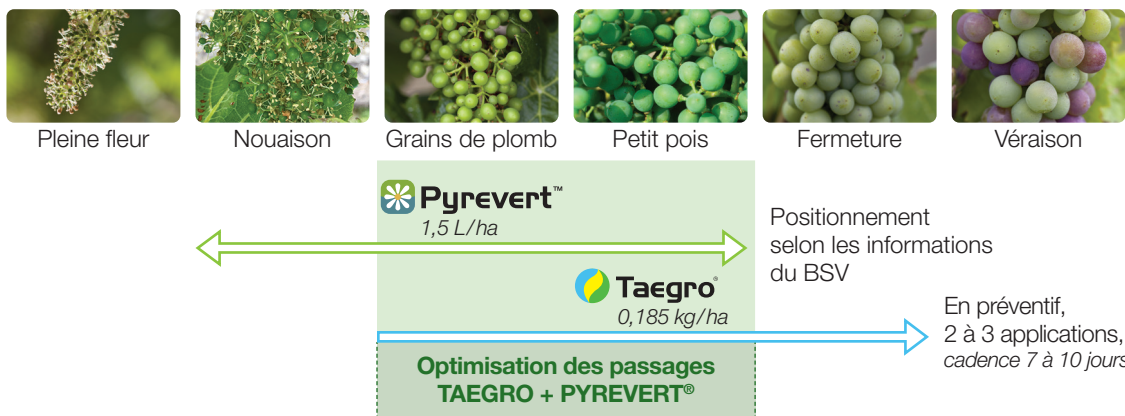
- 1) Appliquer le soir en dehors des horaires de forte luminosité.
- 2) Privilégier une température extérieure supérieure à 15°C pour optimiser la multiplication rapide des bactéries du **TAE GRO®**.
- 3) S'assurer d'une bonne qualité de pulvérisation afin de couvrir les faces inférieures des feuilles et le cœur de la souche (*application face par face et vérification des réglages du pulvérisateur*).
- 4) Il est recommandé d'épamprer avant les traitements (*minimum 2-3 jours*).

Préparation de la bouillie :

- 1) Pré-empâter **TAE GRO®** avec approximativement 1L d'eau par sachet sur une durée d'environ 15 minutes pour réactiver le *Bacillus*.
- 2) Appliquer l'association de préférence dans l'heure qui suit la préparation de la bouillie.

Renouveler si pluies supérieures à 20 mm.

Intégrez TAE GRO® + PYREVERT® dans vos programmes



TAE GRO® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PYREVERT® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832. Agrément MPO2249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TAE GRO® - AMM N° 2180651 - Composition: 1.10¹³ UFC/kg *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB24 - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire: se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement.

* Marque enregistrée de Novonosis Group.

PYREVERT® - AMM N° 2080038 - Composition: 18.6 g/l pyréthrines * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.

* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active de COPYR S.p.A. 20157 MILAN (Italie).

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.